

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/112

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – MOS'EKY EVENTS

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association MOS'EKY EVENTS, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 23 septembre 2023 à 14h00 au dimanche 24 septembre 2023 à 01h00, au chemin de Miraillet, la Grande-Côte, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un spectacle équestre et repas tarte flambée,

ARRETE

Article 1 : L'association MOS'EKY EVENTS est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 23 septembre 2023 à 14h00 au dimanche 24 septembre 2023 à 01h00, au chemin de Miraillet, la Grande-Côte, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un spectacle équestre et repas tarte flambée.

Article 2 : L'association MOS'EKY EVENTS se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 11 septembre 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 18 septembre 2023